

RESOLUTIONS POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 MAI 2024

L'Assemblée générale 2024 de l'IMdR, se tient en présentiel, accueillie chez Thales, sur le site de Vélizy-Villacoublay.

A 10h00, Jacques Repussard, président de l'IMdR démarre l'Assemblée Générale.

1. Rapport moral du président

Le Président, M. Jacques Repussard présente le rapport moral 2023 (cf. note du président)

2. Rapport financier du trésorier

Le Trésorier, M. Francis Claude, présente le rapport financier 2023, puis le budget prévisionnel 2024. (cf. doc pdf).

3. Rapport d'activité 2023

Présentation du rapport des activités de l'Institut pour l'année 2023 (cf. doc pdf).

Le Président M. Jacques Repussard propose à l'assemblée de voter sur les résolutions ci-dessous :

Résolution n°1 :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport d'activités présenté par le Président, prend acte de l'activité de l'Institut au cours de l'année 2023 et donne quitus au Bureau pour son action.

Résolution votée à l'unanimité

Résolution n°2 :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier présenté par le Trésorier, approuve les comptes de l'exercice 2023 et donne son quitus pour la gestion comptable de l'exercice 2023.

Résolution votée à l'unanimité

Résolution n° 3 :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport présenté par le Trésorier approuve le budget proposé par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2024.

Résolution votée à la majorité

1 abstention

Résolution n° 4 :

L'Assemblée Générale, considérant le projet stratégique de développement et de refondation de l'Institut approuve l'augmentation de 5% des cotisations annuelles des membres de l'Institut, selon leur collège d'appartenance, tel que proposé par le Conseil d'Administration. Ce barème révisé sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2025.

Collège	Définition		HT	TTC
Collège 1	Organismes, entreprises, établissements, départements, PME, PMI...			
	effectif > 5000	A	7 560 €	9 072 €
	250 < effectif < 5000	B	1 525 €	1 830 €
	effectif < 250	C	762,50 €	915 €
Collège 2	Universités		762,50 €	915 €
	Laboratoires universitaires		381,67 €	458 €
Collège 3	Prestataires en maîtrise des risques et SdF			
	effectif > 100	A	762,50 €	915 €
	5 < effectif < 100	B	381,67 €	458 €
	effectif < 5	C	254,17 €	305 €
Collège 4	Personnes en activité (adhésion personnelle)			128 €
	Membres d'honneur		-	
	Retraités			40 €
	Universitaires			65 €
	Sans emploi			40 €
	Etudiants			
	Associations sans but lucratif			128 €
Collège 5	Collectivités territoriales, administrations :		- €	
	nationales et régionales	A	1 525 €	1 830 €
	départementales	B	762,50 €	915 €
	communales	C	381,67 €	458 €
Bienfaiteur	3 fois cot. catégorie			

Résolution votée à l'unanimité

Résolution n°5 :

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir pris connaissance du résultat des votes (27 votants) pour l'élection des administrateurs du collège 1, du collège 2, du collège 3 et du collège 4 entérine les élections de :

- **Collège 1 (1 poste à pouvoir)**
Emmanuel ARBARETIER (AIRBUS) : 89 voix -> élu
- **Collège 2 (1 poste à pouvoir)**
Abdessama KOBI (LARIS_Polytech Angers) : 87 voix -> élu
- **Collège 3 (1 poste à pouvoir)**
Jean-François BARBET (SECTOR) : 89 voix -> élu
- **Collège 4 (1 poste à pouvoir)**
Michel GIRAUDEAU : 89 voix -> élu